



**HAL**  
open science

## Un cas de charpenterie médiévale anglaise en Normandie : le bâtiment de Selles (Eure)

Frédéric Epaud

► **To cite this version:**

Frédéric Epaud. Un cas de charpenterie médiévale anglaise en Normandie : le bâtiment de Selles (Eure). Bulletin Monumental, 2000, 158 (3), pp.239-249. halshs-01243374

**HAL Id: halshs-01243374**

**<https://shs.hal.science/halshs-01243374>**

Submitted on 10 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## MÉLANGES

---

### Un cas particulier de charpenterie médiévale normande : le bâtiment de Selles (Eure)

par Frédéric ÉPAUD

Située sur la bordure septentrionale du plateau du Lieuvin, dans l'Eure, la commune de Selles a conservé, à proximité de son église paroissiale, un petit édifice en pans de bois d'origine médiévale dont l'originalité des structures a été récemment découverte par l'Association de Sauvegarde des Patrimoines de la Basse-Seine, présidée par M<sup>me</sup> Goetz. Abandonné depuis plusieurs années et menacé de démolition pour des raisons de mise en péril, la municipalité de Saint-Sulpice-de-Grainbouville (Eure) a décidé, pour sauver ce bâtiment, de le racheter et de le déplacer sur leur commune afin d'y accueillir leur nouvelle mairie. Son démontage et sa restauration, supervisés par M. Soyez, architecte au S.D.A.P. de l'Eure, ont permis, d'une part, de mettre en évidence un très grand nombre de structures remarquables, voire exceptionnelles pour la Normandie et, d'autre part, de réunir toutes les conditions nécessaires à la réalisation d'une étude exhaustive d'archéologie du bâti.

Mentionné dès le XI<sup>e</sup> siècle dans le cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre de Préaux (1), Selles apparaît comme un village de défrichement de plateau, fondé par les seigneurs de Pont-Audemer qui abandonnèrent en 1033 leurs droits et leurs possessions sur ce

domaine aux moines de Préaux. La communauté paroissiale resta groupée autour de l'église, dédiée à Notre-Dame, et orienta ses défrichements vers l'intérieur du plateau en deux vagues successives de pénétration, figeant le paysage au XIII<sup>e</sup> siècle (2).

Aucune mention n'a été relevée dans les sources manuscrites médiévales à propos de l'édifice en question. Situé à l'est de l'église paroissiale, en limite du cimetière, le bâtiment semble avoir appartenu à un ancien enclos, divisé, depuis la Révolution vraisemblablement, en cinq parcelles sur le plan cadastral de 1832 (n<sup>os</sup> 275, 277, 279, 282 et 282 *bis*) (3), et au centre duquel figure un colombier aujourd'hui disparu (fig. 1). Les autres édifices de ces parcelles, dont le presbytère (n<sup>o</sup> 278), datent tous du XVIII<sup>e</sup> ou du XIX<sup>e</sup> siècle et ne présentent aucun réemploi médiéval. Il faut également remarquer le coude légèrement prononcé que dessine le chemin de Campigny à Selles devant l'édifice, dont l'explication tient manifestement, comme nous le verrons plus loin, à la fonction même du bâtiment.

Ce dernier est constitué d'un corps principal en colombage auquel ont été adjointes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sur ses faces est et nord, deux construc-

Je tiens à remercier pour leur précieuse collaboration Y. Lescroart, Conservateur Régional des Monuments Historiques de Haute-Normandie, L. Dumarche, Chargé d'Études Documentaires à la C.R.M.H. de Haute-Normandie, J.-P. Soyez, Architecte au S.D.A.P. de l'Eure, D. Pitte, Ingénieur au S.R.A. de Haute-Normandie, ainsi que M. Desperrois et les charpentiers de son entreprise.

(1) A. D. de l'Eure, H 709-739.

(2) Photos aériennes I.G.N. Mission 1947 Lisieux-Brionne-Livarot-Bernay n<sup>os</sup> 29 et 30.

(3) A.D. de l'Eure, III PL 938.



Cl. F. Épaud.

FIG. 1 – *Cadastré de 1832 de Selles.*

tions légères en pans de bois et briques (fig. 2 et 3). Chacune de ces adjonctions permettait d'apporter le confort et les commodités nécessaires à l'habitation des pièces d'origine, devenues trop exigües. De même, un des versants de la toiture primitive a été rehaussé afin de gagner plus de volume dans le comble. Enfin, au rez-de-chaussée de ce corps initial, les pans de bois du mur est et sud ont été démontés et déplacés afin de supprimer l'encorbellement et de gagner là aussi quelques m<sup>2</sup> de surface habitable.

Malgré ces divers remaniements survenus en 1897, d'après des inscriptions retrouvées sur ces murs, l'ensemble des élévations d'origine était encore suffisamment bien conservé au moment du démontage pour que l'on puisse dresser une première esquisse de restitution.

Il s'agissait d'une maison à mur gouttereau sur rue, de 6,90 m. de long sur 3,80 m. de large hors-œuvre au sol, caractérisée par une ossature à bois courts et à encorbellement. Elle comporte un rez-de-chaussée, un étage et un niveau de comble couvert d'une toiture à deux versants terminée à chaque extrémité par une croupe droite. Un escalier ainsi qu'un palier extérieur, aujourd'hui disparus, permettaient de desservir, sur la façade nord, les pièces de l'étage.

L'ossature de ces différents niveaux divise transversalement le bâtiment en deux travées principales, subdivisées chacune en deux demi-travées. Seule la moitié orientale du rez-de-chaussée rompt cette ordonnance par l'aménagement, dès l'origine, d'un passage charretier au travers de l'édifice.

La structure des panneaux consiste en des colombes verticales assemblées à des décharges cintrées,

et hourdées à l'origine de torchis fixé en entrevous des pièces par des éclisses de bois, peut-être recouvert à l'origine de plâtre ou d'un enduit à la chaux. Le sous-bassement en maçonnerie, qui supporte les soles des pans de bois, est constitué d'un blocage jointif de silex taillés, liés par un mortier à la chaux.

### *Le rez-de-chaussée (fig. 1 et 2)*

Le rez-de-chaussée comporte une pièce dans la moitié ouest et un passage charretier dans l'autre moitié, chacun de plan sensiblement carré, séparés par une cloison en colombage dans l'axe transversal du bâtiment (fig. 3). Le passage, large de 2,70 m, est surmonté, sur la façade sud, côté rue, d'une longue pièce de bois formant linteau, assemblée dans les poteaux d'ossature par un double tenon et mortaise et soutenu à chaque extrémité par un aisselier. Dispositif unique en Normandie, des chasses-roues en bois, aujourd'hui disparus, étaient disposés de chaque côté de l'entrée du passage, assemblés par tenons-mortaises en pied des poteaux et aux extrémités des sablières basses (fig. 4). Il n'en existait pas à la sortie du passage charretier, sur la façade nord. Cependant, le pan de bois qui ferme cet espace de circulation à l'est, présente au nord un retrait de son poteau cornier afin de faciliter la manœuvrabilité des véhicules à la sortie du passage. Pour rattraper ce retrait par rapport à la façade nord, un potelet soutenu par une grande console vient s'assembler dans la solive de rive. Le pan de bois de cette façade ouest n'était pas à l'origine cloisonné de



Cl. F. Épaud.

FIG. 2 – *État du bâtiment en août 1998.*  
*Vu du sud-ouest.*

colombes, aucune mortaise ni entaille n'a en effet été relevée sur les décharges et des traces d'érosion d'eaux de ruissellement sont encore visibles sur les décharges et la sole.

La pièce de la moitié est du rez-de-chaussée mesure approximativement 3,55 m sur 3,75 m hors-œuvre des façades. Sa structure présente une particularité tout à fait étonnante dans le contexte architectural du pan de bois médiéval normand. En Normandie, sur tous les édifices médiévaux en pans de bois, les poteaux corniers pénètrent systématiquement les solins et s'assemblent sur les faces latérales aux sablières basses. Dans ce cas, ces dernières supportent uniquement le panneau auquel elles sont limitées. À Selles, l'ossature du bâtiment ne pénètre pas dans les solins et jamais les poteaux corniers ne prennent corps dans les maçonneries du soubassement. Tous les poteaux de l'ossature sont tenonnés sur les sablières basses qui sont pour cette raison de très forte section, entre 25×25 cm et 30×30 cm, formant ainsi un cadre intermédiaire homogène entre la maçonnerie des soubassements et le pan de bois. Cette particularité se remarque également sur le pan de bois est du passage charretier dont les poteaux corniers sont assemblés par tenon-mortaise en appui sur la sole. Ces sablières, soumises aux efforts de compression à la fois du colombage et de l'ossature, exigent donc une section exceptionnelle pour un édifice de cette dimension.

D'autres particularités s'observent dans ce bâtiment, comme la présence de grosses décharges cintrées, sur la façade est et sur le pan de bois médian qui lui est parallèle, de 28×28 cm de section chacune (fig. 1 et 5). Assemblées en tête dans les poteaux et en pied dans la sablière basse, elles sont responsables du contreventement transversal de ces pans de bois ainsi que de la reprise des charges transmises aux poteaux par l'encorbellement au sud, et par le palier extérieur et la console en retrait de la façade au nord. Ces pièces dont les fonctions ne suffisent pas à justifier une telle section, ne se rencontrent jamais dans un pan de bois médiéval normand d'aussi modeste dimension. Les décharges dans le Lieuvin, le Roumois et le Pays d'Auge sont toujours d'une section similaire à celle des colombes et sont disposées aux angles inférieurs des façades, en plusieurs rangs ou entre deux sablières. De même, le couple de décharges cintrées des pans de bois ouest et sud, assemblées en tête sur le même poteau, et qui travaillent uniquement au contreventement de la façade, sont tout aussi rarissimes en Normandie que les précédentes.



Cl. D. Pitte.

FIG. 3. - *Bâtiment en cours de démontage.*  
Février 1999.

Les pans de bois qui clôturent cette pièce au nord, à l'ouest et au sud sont constitués d'un double remplissage avec un colombage dit « à grille » en façade externe, fait de pièces verticales, et en face interne de décharges obliques. Le hourdis en torchis est fixé en entrevous des colombes sur des éclisses de chêne encastrées dans des rainures et des encoches taillées sur les faces latérales de chacune d'elles. Des lattes de chêne refendues, également encastrées dans des encoches sur les poteaux et les décharges obliques, permettaient d'appliquer une deuxième couche de torchis contre la face interne des colombes. Ce double remplissage des pans de bois, fréquent en Normandie jusqu'à la fin du Moyen Âge, et présent ici surtout au rez-de-chaussée, permettait d'améliorer l'isolation thermique de la pièce et d'accroître l'étanchéité à l'eau des façades.

Cette pièce s'ouvrait sur l'extérieur par une porte au nord, côté cour, et par une étroite fenêtre disposée juste à côté, sous le même linçoir. Cette fenêtre est logée entre le poteau médian et une colombe d'huissierie, espacés seulement de 27 cm, et exécutés de façon à recevoir de l'intérieur, en applique, un volet sur toute la hauteur de ces pièces, de la sole au linçoir sur une hauteur de 1,67 m. Ce volet se glissait dans une rainure pratiquée sur le flanc du poteau médian, et était rabattu dans une feuillure taillée au revers de la colombe d'huissierie. Trois chevilles, insérées horizontalement dans le montant dormant de la colombe, bloquaient ce volet. Une deuxième feuillure taillée sur tout le long

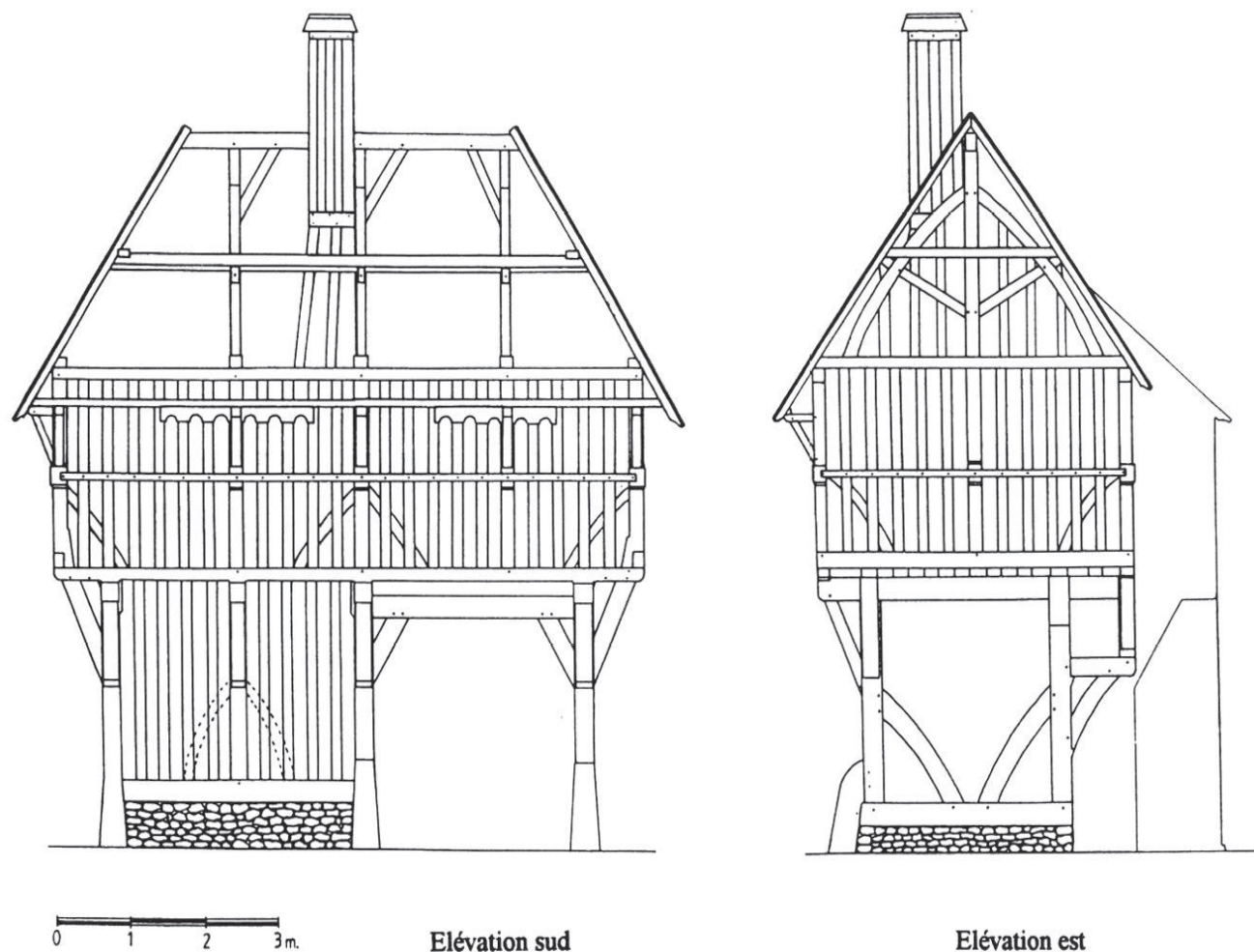


FIG. 4. – *Proposition de restitution des élévations des faces sud et est.*  
*Dessin F. Épaud - F. Soyer.*

de l'autre flanc de cette colombe était destinée à la porte, large de 98 cm sur 1,67 m de haut, qui se rabattait de l'intérieur grâce à des charnières fixées sur le poteau axial de façade. Une gâche de serrure en fer, encore en place dans la colombe d'huissierie, témoigne de la fermeture de cette porte par une clef. Pour accéder dans la pièce, on devait enjamber la sablière basse comme cela se pratiquait dans certains manoirs du Pays d'Auge et, encore au siècle dernier, dans des bâtiments agricoles du Lieuvin et du Roumois.

#### *L'encorbellement*

Le surplomb très saillant de l'étage est porté sur la façade principale sud par le débord des sommiers, soutenus à leur extrémité par des aisseliers et, sur les

façades latérales est et ouest, par le débord des solives, toutes disposées dans le sens longitudinal du bâtiment, et également supportées en bout par des aisseliers ou par une surépaisseur du poteau. Ce dernier type d'encorbellement, sur façade latérale, reste relativement rare dans cette région, voire même exceptionnel puisqu'il n'a été recensé qu'un seul édifice dans le Pays d'Auge avec un encorbellement sur sa façade principale et sur ses deux façades latérales (4). Ces saillies, en dehors de toute considération esthétique, décorative ou de « mode », permettaient ici de protéger les façades du ruissellement des eaux de pluie, mais aussi d'éviter de cumuler plusieurs assemblages complexes sur un même point. Le gain de surface habitable, argument fréquemment avancé pour expliquer l'encorbellement en milieu urbain, ne semble pas ici, en contexte rural, justifier un tel débord de l'étage.

(4) Manoir des Pavements, commune de Lisieux (14), XVI<sup>e</sup> siècle (Y. Lescroart, *Manoirs du Pays d'Auge*, Paris, 1995, p. 245).

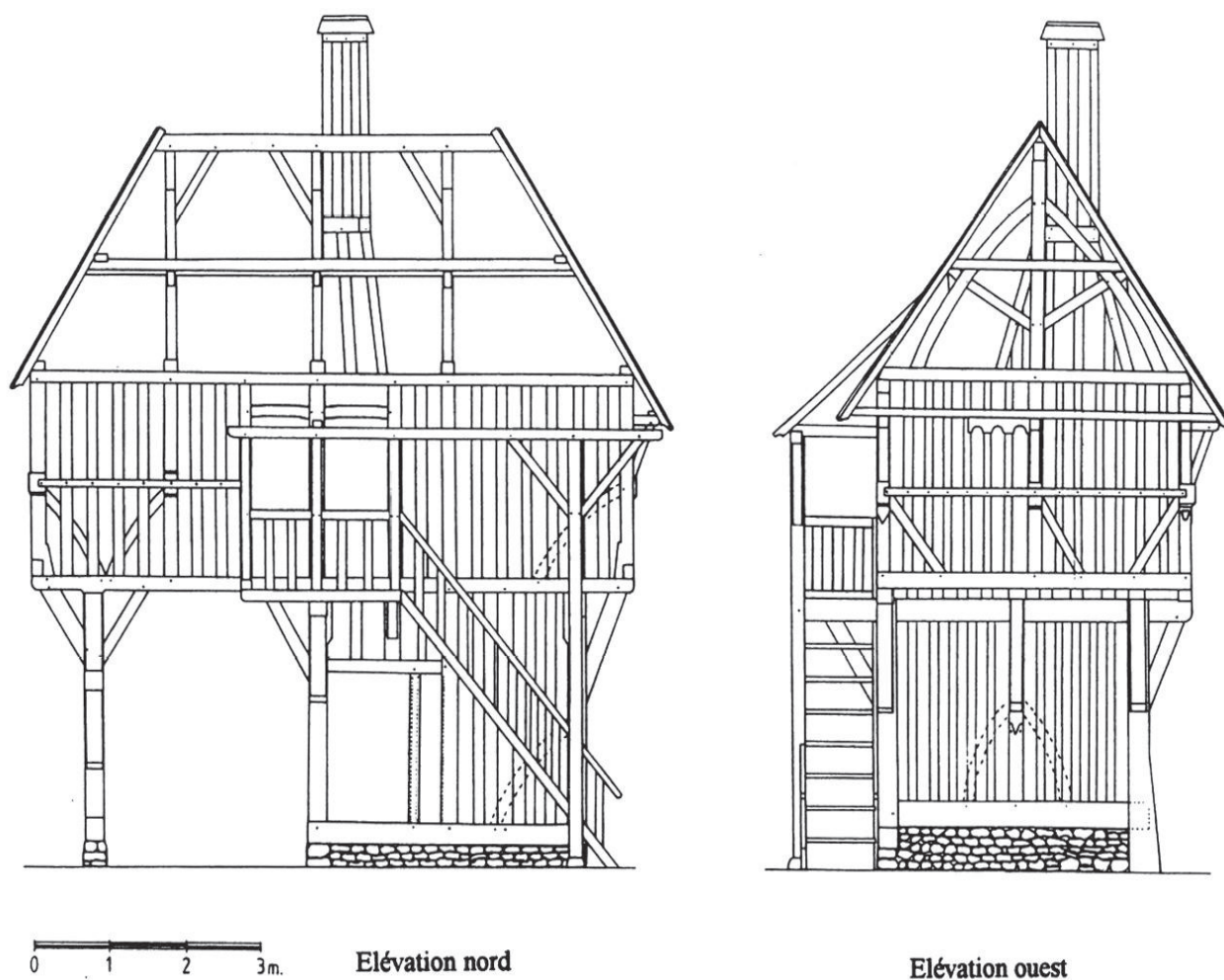


FIG. 5. - *Proposition de restitution des élévations des faces nord et ouest.*

*Dessin F. Épaud - F. Soyer.*

Sur la façade principale ouest et latérale sud du bâtiment, sous la toiture, des petites consoles soutiennent une sablière sur laquelle repose le débord des chevrons. S'il est logique qu'il n'y ait pas de consoles de toiture sur la façade nord, en raison de l'escalier et du palier, il est cependant difficile d'expliquer leur absence sur la façade est. Bien que celle-ci ne comporte à l'étage aucune baie, il n'apparaît en effet aucune structure extérieure susceptible d'interdire un débord du toit, comme à l'ouest.

### *L'étage*

L'étage reprend la même trame bipartite du rez-de-chaussée avec une pièce carrée à l'ouest, de 3,80 m, qui communique par une porte au nord avec une seconde pièce plus réduite à l'est, de 3,36 m sur 3,80 m. Sur la façade nord, un escalier droit extérieur

et un palier porté par le débord du sommier médian dessert chacune des deux pièces. Ces portes de communication sont constituées chacune de poteaux d'huissier creusés en face interne de profondes feuillures pour la fermeture de la porte, et d'un linteau légèrement incurvé en sous-face. Le sol de l'étage est entièrement fait en terre battue appliquée en une couche homogène sur un lattis de planchettes en bois clouées sur les solives.

Les pans de bois des façades principales nord et sud présentent à leur base une solive de rive monoxyle sur toute la longueur du bâtiment, formant sablière basse pour le colombage de l'étage et, en tête, une sablière haute, monoxyle également, portant les fermes de la charpente du comble. Ces pièces longitudinales de 7,80 m, assemblées régulièrement aux têtes des poteaux, constituent l'un des principaux organes de stabilité de ces pans de bois en assurant un cadre rigide ininterrompu.

Les panneaux, ainsi définis, sont remplis par des colombes verticales de 13 × 8 cm de section avec des entrevous de 18,5 cm de moyenne, assemblées en tête et en pied dans les sablières par des tenons bâtards, à un seul arasement. Le contreventement des façades est assuré uniquement aux angles inférieurs des panneaux par des petites décharges cintrées qui sont assemblées, par tenon-mortaise, en tête aux poteaux corniers et en pied aux solives de rive. Contrairement au rez-de-chaussée, les décharges sont ici assemblées aux colombes, grâce à des entailles à mi-bois, pour ne constituer qu'une épaisseur de pan de bois, à l'exception toutefois du panneau nord qui sépare la pièce ouest de l'escalier et qui présente deux épaisseurs de remplissage. Cette différence tient d'une part aux solives de rive et aux sablières de chambrée dont la largeur n'autorise qu'un seul remplissage des pans de bois, et d'autre part à la présence des baies qui ne permettent qu'une seule épaisseur de colombage.

Seulement présentes à l'étage sur les façades ouest et sud, ces fenêtres sont situées en milieu de panneau, d'un côté ou bien des deux côtés d'un poteau médian. Elles utilisent les colombes verticales comme uniques montants sans que celles-ci soient plus écartées ou plus larges que les autres (fig. 3, 4 et 6). Le linteau est fait d'une planchette de bois qui est assemblée et clouée en applique dans des mi-bois peu profonds sur deux ou trois colombes, et présentant des arcatures en demicercle à chaque entrevous de colombes. L'appui de ces baies est constitué d'une lisse filante mise en applique le long des façades, chevillées aux faces externes des colombes et assemblées au niveau de chaque poteau principal dans des bossages pratiqués dans des surépaisseurs de bois.

La fermeture intérieure de ces baies était assurée par l'applique d'un volet que l'on insérait dans une rainure sur les faces latérales du poteau médian, entre le linteau et l'appui de la baie. Ce volet était bloqué par une cheville introduite dans un trou percé latéralement dans le poteau, à la manière des fenêtres à meneaux en pierre. Pour les quelques poteaux médians qui sont dépourvus de rainure, on peut supposer l'existence d'un treillis de fines baguettes de bois en-

tre-croisées, cloué intérieurement sur les colombes, comme cela se pratiquait sur certaines fenêtres de maisons à Rouen aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (5).

Nous ne connaissons pas d'autre exemple de ce type de baie, que ce soit en France ou en Angleterre, mais il est à rapprocher des petites ouvertures percées entre les colombes, fréquemment utilisées en Normandie pour l'éclairage des bâtiments annexes et agricoles, pendant tout le Moyen Âge jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle (6).

### *Une cheminée en bois!*

Les deux pièces de l'étage sont séparées par un pan de bois situé dans l'axe transversal du bâtiment et dont l'ossature conserve encore, dans la pièce ouest, des vestiges d'une cheminée adossée, réalisée entièrement en bois (fig. 5).

Cette cheminée présente deux piédroits en bois de 21 × 17 cm de section, espacés de 1,78 m, intégrés au colombage du pan de bois et assemblés en tête par tenons-mortaises dans l'entrait d'une des fermes du comble, comme les autres colombes. Chaque piédroit est mortaisé en deux endroits pour recevoir l'extrémité du couverture de la cheminée ainsi qu'un aisselier destiné à le supporter. Des bossages moulurés situés juste au-dessous de ces mortaises permettent d'épauler plus efficacement ces assemblages. La moulure du bossage des aisseliers présente un tore encadré par deux chanfreins, l'un droit, l'autre renversé tandis que celui du couverture ne comporte qu'un chanfrein droit. Les pièces du couverture quadrangulaire et les aisseliers, aujourd'hui disparus, devaient avoir une section de 21 × 17 cm environ, comme les piédroits, et s'assembler entre eux par tenons-mortaises.

Le contre-cœur de la cheminée, situé entre les deux piédroits en bois, est constitué, d'une part, d'une croix de Saint-André, assemblée en pied et en tête dans chaque piédroit, assurant ainsi le contreventement latéral de la structure et, d'autre part, en applique contre cette croix, d'une paroi de fond de

(5) « ... magna trillia in fenestra domini Officialis... », 1396-1397 (Fuzet et Jouen, *Comptes, devis et inventaires du manoir archiépiscopal de Rouen*, Rouen, Lestringant, 1892, p. 37); « Quatre michnie fenestres... treillies... et aussi toutes les autres fenestres... seront semblablement treillies », 1420 (A.D. Seine-Maritime, G 2122, f<sup>o</sup> 189 v<sup>o</sup>) cité par R. Quenedey, *L'habitation rouennaise*, Rouen, Lestringant, 1926, p. 228. Voir aussi D. Bontemps, « Notes sur les fermetures de fenêtres des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », dans *Demeure Historique*, n<sup>o</sup> 105, 1992-2, p. 7.

(6) « Quatre michnie (méchantes) fenestres de la leise (largeur) d'entre coulombes », 1420 (A.D. Seine-Maritime, G 2122, f<sup>o</sup> 189 v<sup>o</sup>) cité par R. Quenedey, *L'habitation rouennaise*, 1926, p. 225.

foyer en tuileaux disposés en assises régulières, mais qui a été remplacée au XIX<sup>e</sup> siècle par une couche de torchis. Au sol, l'âtre de la cheminée devait comporter une couche de carreaux réfractaires ou bien de tuileaux avant que celle-ci ne soit refaite également au XIX<sup>e</sup> siècle en torchis. On peut encore observer sur l'un des piédroits ainsi que sur le sommier d'appui plusieurs traces de carbonisation témoignant de l'activité du foyer. À noter aussi la trémie, ménagée dans le plancher, juste sous la cheminée.

La hotte et le conduit de cheminée qui ont aujourd'hui disparu comportaient une armature en bois avec manifestement, à l'intérieur du conduit, un lattis de fixation pour un hourdis de torchis ou bien d'argile. Des mortaises présentes dans le poinçon de la ferme

située à l'aplomb de la cheminée, témoignent d'un dispositif d'assemblage utilisant la charpente du comble comme support. Un conduit de cheminée de ce type a été découvert récemment dans le manoir fortifié de Authevernes, dans l'Eure, daté du XV<sup>e</sup> siècle (7). Celui-ci présente une ossature de pièces verticales fixées à une ferme du comble, hourdées, à l'intérieur du conduit, d'un torchis maintenu à l'aide d'un lattis cloué sur les bois. Il est possible que ce type de structure ait pu être utilisé plus fréquemment qu'on ne le soupçonne dans la construction domestique rurale au Moyen Âge en raison du faible coût de ses matériaux, de la relative facilité de leur mise en œuvre et surtout de sa légèreté, comparée à une cheminée en pierre.

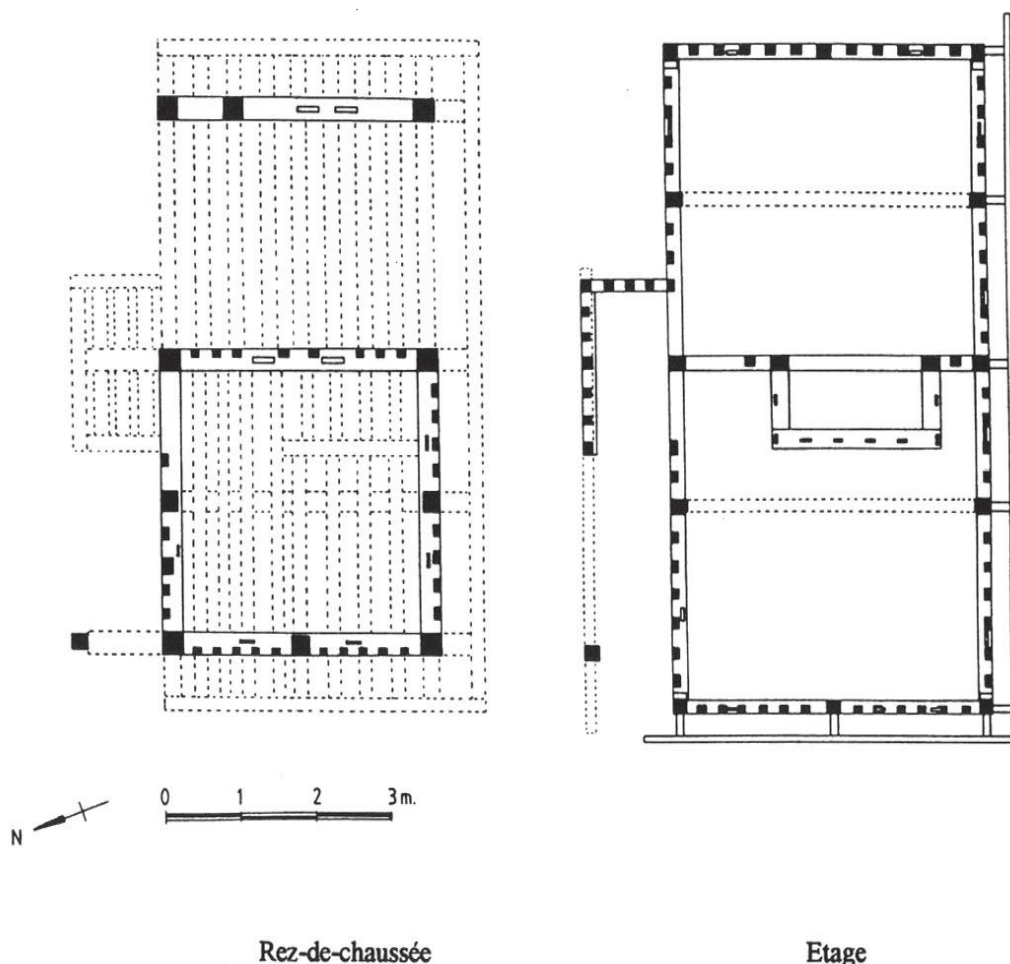


FIG. 6. - *Plans restitués du rez-de-chaussée et de l'étage.*

*Dessin F. Épaul*

(7) J.-P. Soyez, « Système constructif de certaines cheminées traditionnelles », dans *Monuments et sites de l'Eure*, n° 87, 1998, p. 48.



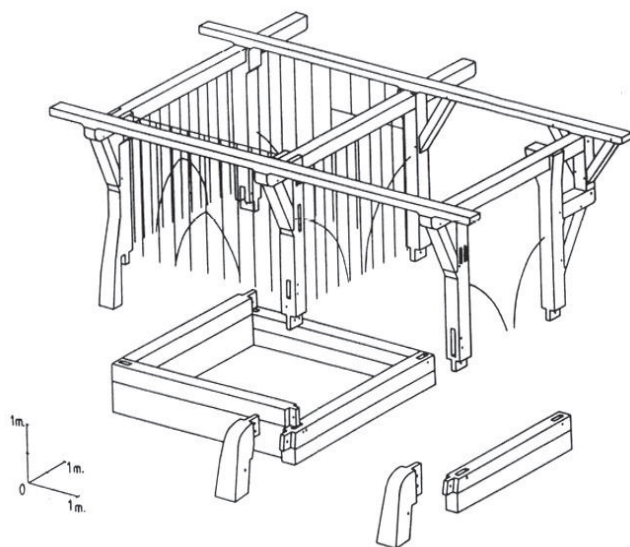


FIG. 7. – *Assemblage de l'ossature vu du sud-est.*  
Dessin F. Épaud.

### *La distribution de l'étage*

L'absence d'encorbellement sur la façade nord s'explique par la présence d'un escalier et d'un palier, aujourd'hui disparus, qui étaient limités à la moitié ouest de la façade et qui servaient à la desserte des deux pièces de l'étage. Leur localisation est marquée par l'absence de lisse en applique sur cette partie, seul endroit de l'étage à en être dépourvu, par l'absence de baie et par le prolongement hors de la façade, sur 1,20 m environ, des sommiers médian et ouest du rez-de-chaussée. Le sommier médian est supporté par un aisselier de forte section tandis que le sommier ouest devait être assemblé à son extrémité dans un poteau de fond qui s'appuyait au sol puisqu'il n'a pas été relevé d'assemblage sur le poteau cornier ouest du rez-de-chaussée pour un aisselier ou une console de soutien.

L'escalier d'accès devait se présenter contre la façade nord, sous un débord de chevrons porté par le poteau de fond et par les poteaux du palier. Seuls des sondages archéologiques permettraient de confirmer cette hypothèse de restitution.

### *Le comble et la toiture*

La charpente du comble n'était pas apparente à l'origine, des solives étaient disposées sur les entrails

pour constituer un plafond aux deux pièces de l'étage. Il s'agit d'une charpente du type « à fermes et pannes » composée de trois fermes disposées selon la trame du bâtiment, au droit des poteaux principaux de l'ossature du bâtiment.

Chaque ferme est constituée d'un entrail, d'un poinçon de fond, d'un couple d'arbalétriers cintrés, et de deux contrefiches. Seule la ferme centrale ne possède pas de contrefiches; elles sont remplacées par un cloisonnement de pièces verticales qui servaient de support, face ouest, à l'ossature du conduit de la cheminée.

Tous les entrails sont assemblés en sous-face aux sablières hautes par une entaille à mi-bois en demi-queue d'aronde et par un tenon-mortaise en tête des poteaux de l'ossature afin de mieux résister aux efforts de traction qu'exercent sur eux le dévers des façades principales. La triangulation de ces fermes répond du travail en traction du poinçon de fond, assemblé latéralement par tenons-mortaises aux arbalétriers et en pied à l'entrail. Ces arbalétriers présentent un cintrage naturel qui permet de mieux résister à la flexion engendrée par le poids des pannes.

L'étrésillonnement longitudinal de la charpente est assuré par une panne faitière dans laquelle sont tenonnées les têtes de poinçons, et par deux cours de pannes, un sur chaque versant. Chaque cours de pannes, retenu sur les arbalétriers par des échantignoles chevillées, est constitué de deux pièces mises bout à bout et assemblées par une enture en sifflet chevillée. Des liens de contreventement sont assemblés en tête à la panne faitière et en pied dans les poinçons, sauf sur celui de la ferme médiane, face ouest, en raison de la présence du conduit de cheminée.

En ce qui concerne les croupes droites de la toiture, éléments relativement rares en Normandie avant la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (8), seule celle située à l'ouest du bâtiment présente encore ses dispositions d'origine. Elle témoigne de la technique des « arêtiers sur pannes croisées en bascule » que l'on rencontre fréquemment dans l'architecture vernaculaire jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le Nord-Ouest de la France (9). Il s'agit d'un système empirique qui exclut toute notion du trait de charpenterie, et qui consiste à faire reposer la panne de croupe sur les extrémités des pannes de chaque versant plutôt que de les assembler en bout par

(8) Y. Lescroart, *op. cit.*, p. 73.

(9) F. Calame, *Pour une étude de la charpente rurale en France, l'exemple de l'Oise*, thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, E.H.E.S.S., Paris, 1984, t. 2, p. 291.

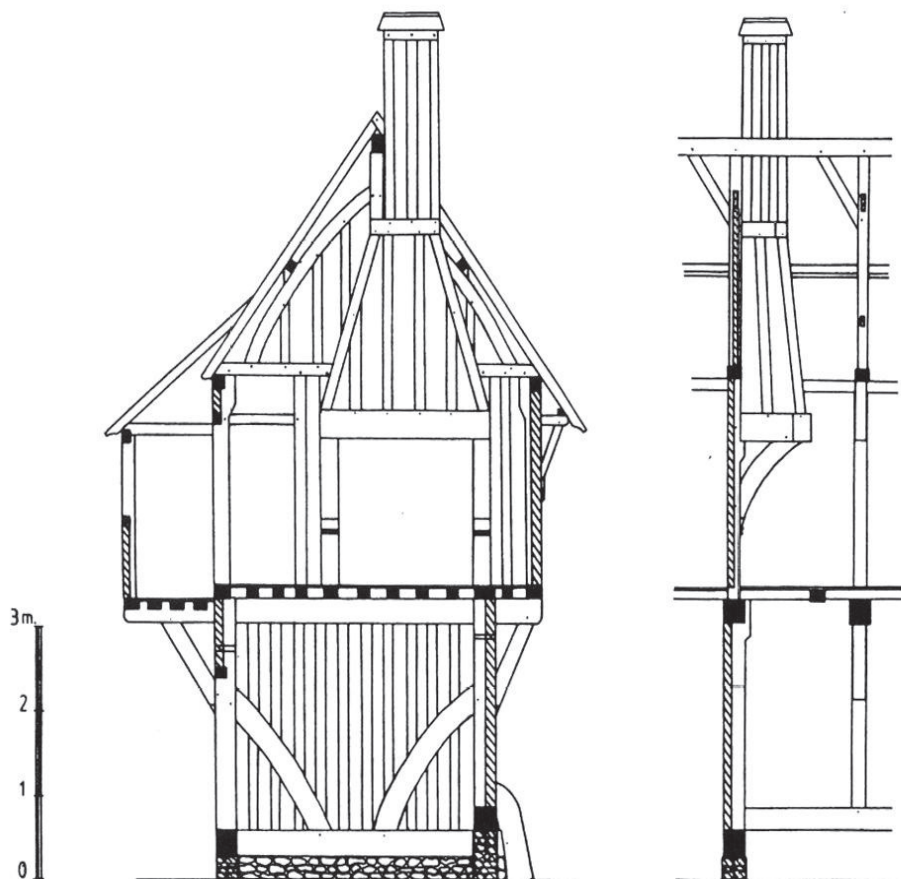


FIG. 8. – *Proposition de restitution de la cheminée.*  
*Pan de bois médian, face ouest.*  
*Dessin J.-P. Soyer – F. Épaud.*

tenon-mortaise dans un arêtier. L'arêtier n'est ici qu'un simple chevron, posé sur la croisée des pannes, sur lequel sont chevillées les têtes des empançons, taillées en coupe biale de façon très approximative.

Tous les chevrons de cette charpente sont assemblés en tête par enfourchement, et chevillés en pied dans les sablières hautes ainsi que dans celles portées par les consoles de toiture (10). Sur la façade nord, le versant de la toiture se prolongeait, avec une pente plus douce, sur l'escalier et sur le palier, par des courts chevrons simplement chevillés sur ceux de la toiture principale.

L'inclinaison à 53° du toit de ce bâtiment, la robustesse de l'ossature du pan de bois ainsi que la qualité de son exécution laissent penser que la couverture devait être à l'origine en tuiles plates et non en chaume. La souche de la cheminée devait être, quant à elle, couverte d'essentes. Là aussi, seules des fouilles ar-

chéologiques permettraient de connaître les matériaux de couverture originels de l'édifice.

#### *Le marquage des assemblages*

À notre grand étonnement, il n'a été relevé aucune marque d'assemblage sur les colombes, seules quelques unes ont été identifiées sur les poteaux d'ossature, sur les linteaux de portes et sur les poinçons des fermes du comble. Inscrites à la rainette et à la gouge, ces marques numérotent les trois fermes avec les poteaux principaux du rez-de-chaussée et de l'étage de I à III, de l'est vers l'ouest. Cependant, leur nombre trop restreint ne permet pas d'en tirer plus d'informations sur les modalités d'assemblage de ces pans de bois. Retenons néanmoins l'usage de la gouge, assez

(10) L'entre-axe des chevrons est de 54 cm pour une section moyenne de 12 × 12 cm.

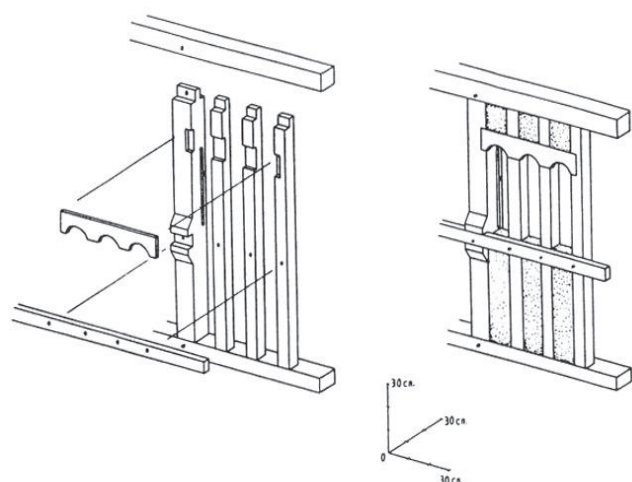


FIG. 9. – *Dispositif d'assemblage des fenêtres.*  
Dessin F. Épaud.

fréquent toutefois dans le marquage des assemblages pendant tout le Moyen Âge en Normandie, et la correspondance de la numérotation des assemblages entre le rez-de-chaussée, l'étage et le comble, indice d'une mise en place commune.

Au regard des informations réunies jusqu'à présent, il est possible d'envisager que certaines techniques de charpenterie utilisées dans cette construction puissent être importées d'Angleterre. En effet, la disposition des soles, atypique en Normandie, est extrêmement répandue en Angleterre dans les édifices manoriaux en pans de bois du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, notamment dans le Kent (11). De même, les couples de décharges obliques cintrées se rencontrent très fréquemment dans les édifices en bois du Kent du XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle, comme dans le manoir de West Court à Shepherdsweil (1399), de Sand Pett à Charing (1470-1500), ou dans celui de Dukes Place à West Peckham (vers 1500). Leur disposition dans les pans de bois et la fonction qu'elles assument sont en outre rigoureusement identiques. Par ailleurs, de nombreux manoirs médiévaux, comme celui de Nightingale Farmhouse à Yalding ou de celui de Dormer Cottage à Petham conservent une cheminée avec des piédroits, un couverture et tout le conduit d'évacuation en bois (12). La rareté des cheminées en

bois en Normandie semble corroborer notre opinion en faveur d'une technique importée d'Angleterre, d'autant plus que le seul autre exemple normand, celui du manoir d'Authervert, correspond à une possession anglaise durant la guerre de Cent Ans, entre 1419 et 1450. Enfin, les croupes droites de la toiture, exceptionnelles en Normandie aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, se rencontrent sur la quasitotalité des bâtiments médiévaux anglais de cette période. En outre, les petites baies insérées entre les colombes, les chasses-roues en bois et l'encorbellement sur trois façades restent des techniques extrêmement rares



Cl. D. Pitte.

FIG. 10. – *Fenêtres de la travée ouest, face sud.*  
Août 1998.

(11) P. S. Barnwell et A. T. Adams, *The House Within: Interpreting Medieval Houses in Kent*, Royal Commission on the Historical Monuments of England, 1994. S. Pearson, P. S. Barnwell et A. T. Adams, *A Gazetteer of Medieval Houses in Kent*, Royal Commission on the Historical Monuments of England, 1994.

(12) P. S. Barnwell et A. T. Adams, *op. cit.*, p. 134.

voire inconnues en Normandie au Moyen Âge et peuvent être rapportées aussi d'Angleterre.

La présence d'un passage charretier au rez-de-chaussée et d'une salle chauffée à l'étage, destinée probablement à l'habitation, ne peut laisser de doute sur la fonction du bâtiment : celle d'une porterie, c'est-à-dire d'une porte d'entrée liée au logement du portier ou du gardien. Cette porterie servait manifestement à un manoir disparu dont l'enclos s'observe encore dans le cadastre actuel sous le regroupement de cinq parcelles et par la présence d'un ancien colombier en son centre. Là aussi, les porteries conservées d'enclos manoriaux, en tant qu'édifice isolé du reste des bâtiments, restent relativement rares dans l'architecture domestique seigneuriale en Normandie. Citons celle du manoir « d'Agnès Sorel » au Mesnil-sous-Jumièges (Seine-Maritime) datée du début du XIV<sup>e</sup> siècle, et la poterne-porterie du manoir du Bais à Cambremer (Calvados), petit édifice en maçonnerie de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (13). En Angleterre, ce type de bâtiment se rencontre également, comme au manoir de Lower Brockhampton dans le Herefordshire.

S'il s'avère que des techniques anglaises ont bien été utilisées pour ce bâtiment, il faut néanmoins reconnaître que des dispositifs typiquement français l'ont été également, comme la structure à fermes et pannes du comble avec une faîtière contreventée et des pannes sur échantignoles, dispositifs complètement ignorés aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles dans les manoirs et les maisons d'Angleterre. Il convient donc de rester prudent quant à l'identité des charpentiers qui ont travaillé sur cet

édifice et de ne pas assimiler nécessairement l'origine des techniques de charpenterie à celle des hommes qui les ont employées.

Concernant la datation de cet édifice, l'ensemble des références utilisées jusqu'à présent semble indiquer les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Cependant, le contexte économique de la Normandie pendant la guerre de Cent Ans ne paraît guère propice à l'édification de ce type d'édifice en dehors de la grande période de trêve de 1380 à 1419 ou bien alors après la guerre, lors de la reconstruction après 1475-1480 (14). Seules des fouilles archéologiques et des analyses dendrochronologiques effectuées sur les bois permettraient de préciser sa datation.

Notons enfin que ce type de bâtiment « d'origine » anglaise n'est pas un cas unique en Normandie : le manoir d'Aclou, dans l'Eure, ancienne dépendance du prieuré de Saint-Lô de Rouen, possède en effet une charpente de comble à chevrons formant fermes avec des « crown posts » (courts poinçons porteurs d'une lierne axiale) et des « base crucks » avec des sablières intermédiaires et des arbalétriers cintrés de grosse section caractéristiques des techniques de charpenterie médiévales anglaises. Bien que cette dernière structure ne soit pas encore datée avec précision, elle témoigne pourtant, avec la porterie de Selles, de l'importation de techniques anglaises de construction en Normandie soit par le déplacement de maîtres d'œuvre, en l'occurrence de charpentiers anglais, soit par la commande d'un maître d'ouvrage imposant des techniques anglaises à des charpentiers français.

(13) Y. Lescroart, *op. cit.*, p. 101.

(14) C. T. Allmand, *Lancastrian Normandy 1415-1450: the History of a Medieval Occupation*, Oxford, 1983 ; G. Bois, *Crise du féodalisme : économie et démographie en Normandie Orientale du début du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1976.